

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BETAMAX EUROPE « Smart for Climate » (ci-après le « Fonds »)

CODE ISIN Part F : FR0011560168

Ce fonds est géré par Fideas Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est classifié : OPCVM « Actions Internationales »

En premier lieu, le Fonds cherche à participer à la performance des actions des pays développés d'Europe sur lesquelles il est en permanence exposé, avec l'objectif d'en améliorer le ratio rendement risque par rapport à celui de l'indice MSCI EUROPE (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum de 5 ans. La stratégie d'investissement réalise une allocation sur des paniers regroupant les actions par pays, secteurs d'activités ou caractéristiques financières. Le portefeuille est essentiellement défini sur la base d'un modèle quantitatif qui recherche la meilleure diversification entre les performances des paniers qui le composent. Il vise à abaisser le risque et à éviter l'exposition à des risques concentrés. La Société de Gestion définit la liste des paniers sur lesquels peut investir le fonds. Cette étape aboutit à la construction du Portefeuille Initial.

En second lieu, le fonds intègre des critères d'émissions de Gaz à Effet de Serre, responsables du réchauffement climatique, dans l'objectif de protéger le portefeuille contre les risques financiers de hausse des coûts liée à la transition énergétique. Cette politique dite « Smart for Climate » met en œuvre une notation des sociétés sur ce critère, par un score carbone qui prend en compte le niveau d'émission, absolu et relatif au secteur d'activité ainsi que, pour une part significative, le rythme de la réduction récente de ces émissions. Celles-ci sont la source de ces risques dont la société de gestion vise un abaissement de 25% par rapport au Portefeuille Initial.

La mesure centrale employée est l'intensité carbone, ratio entre les émissions (en tonnes d'équivalent CO²) et le chiffre d'affaires. Cet indicateur est calculé sur une base annuelle par rapport à un panel d'environ 1900 sociétés cotées. L'intensité carbone du portefeuille est la moyenne des intensités individuelles des sociétés pondérée par les expositions. La société de gestion utilise les données fournies par Trucost, société experte dans le suivi des émissions carbone et des impacts environnementaux des sociétés. Selon son score carbone une société verra son exposition accrue, maintenue, réduite ou sera exclue du Portefeuille Initial. Ce processus est complété par l'exclusion ou la mise sous surveillance de sociétés sur base de dommages particulièrement sévères à l'environnement ou de violations sérieuses de normes éthiques fondamentales (notamment, droits de l'homme, travail des enfants, droits individuels en situation de conflit, corruption).

Dans un souci de préservation des caractéristiques de diversification recherchées du Portefeuille Initial le gérant pourra choisir de mettre en œuvre pour partie sa stratégie d'abaissement par des Couvertures carbone : contrats financiers d'expositions acheteuses et vendeuses équilibrées sur des sociétés respectivement bien et mal notées.

Le Fonds détiendra en permanence à hauteur de 75% minimum des actions d'émetteurs de l'Union Européenne, Norvège ou Islande et sera exposé à hauteur de 75% au moins sur les marchés d'actions européens. Le Fonds peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC, qui pourront être gérés par la Société de Gestion ou une société liée.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du Dépositaire, jusqu'à 17h30 chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (heure de Paris – CET / CEST), et exécutées sur la valeur liquidative du jour ouvré suivant, calculée à J+1. Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation et / ou distribution sur décision de la société de gestion.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

PROFIL DE RISQUES ET RENDEMENT

← A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 6 :

Le Fonds présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'exposition aux actions européennes.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : le Fonds est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements lorsque le Fonds est exposé, dans une large mesure, à une ou plusieurs contrepartie(s). Ce risque ne pourra excéder 10% par contrepartie.
- Impact des instruments dérivés : le Fonds est exposé à ce risque lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	

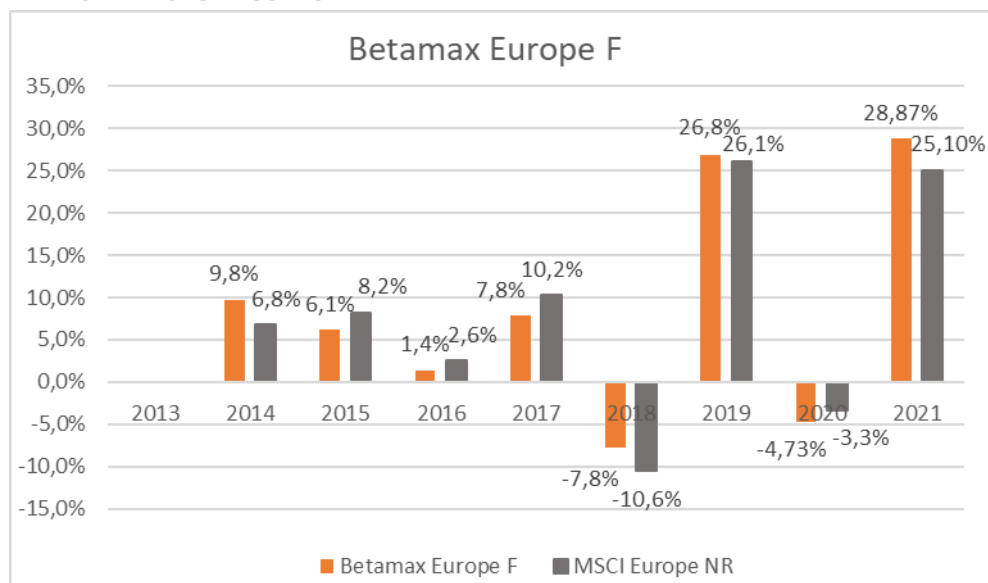
Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0.68%	Les frais courants se fondent sur l'exercice clos en décembre 2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la section « frais et commission » du prospectus de ce Fonds, disponible à l'adresse suivante : www.fideas.fr.

PERFORMANCES PASSEES


Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 04/12/2013.

La devise de référence est l'euro (EUR).

La performance de l'indice de référence « MSCI Europe » est calculée dividendes et/ou coupons (nets) réinvestis

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire CACEIS Bank

Pour plus d'informations sur le Fonds, il est recommandé de se reporter au prospectus du Fonds.

Les informations sur le Fonds (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative ainsi que la politique de rémunération) sont disponibles en français sur www.fideas.fr ou peuvent être demandées gratuitement auprès de FIDEAS CAPITAL – 9, rue du château d'eau 75010 PARIS.

La responsabilité de FIDEAS CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité	Le Fonds est éligible aux Plan d'Epargne en Actions et peut servir de support de contrats d'assurance-vie. Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.
------------------	---

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

FIDEAS CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2022.